

ASSOCIATION RÉGIONALE POITOU-CHARENTES DES AUDITEURS DE
L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE [AR-18]
[AR-18 - IHEDN Poitou-Charentes] - RNA : W863004988 - Sirene : 448 263 913.

Siège social : Préfecture de la Vienne – 7 place Aristide Briand – BP589 – 86021 Poitiers cedex

Procès-verbal
COMITE DIRECTEUR

Samedi 26 novembre 2022 à 9 h 30

Réunion et repas au restaurant « Les Archives » -14 rue Édouard Grimaux - 86000 Poitiers.

Parking du théâtre à proximité (*accès au parking par le numéro 1 boulevard de Verdun*).

Présents (14) : Michel ARNOULT (17 – ***Vice-Président***), Mark BILLOT (79), Donat BRANGER (79), Christian CHAUVET (17 - ***Trésorier***), Damien DJANIKIAN (86), Jean-Claude DUCHET (16 – ***Past-Président***), Marc FIARD (86 – ***Secrétaire général et Vice-Président***), Aïda JAAFAR (86), Jean-Louis LOBSTEIN (79 - ***Vice-Président***), Pierre MÉNANTEAU (16), Paul MORIN (17 - ***Président***), Philippe MOUNIER (17), Charles THOMAS (86), Antoine HARDY (86 - ***Président d'honneur***).

Excusés avec pouvoir (5) : Jean-Marc BRAULT de BOURNONVILLE (17), Bernard FONTAINE (79), Catherine HERAULT (17), Muriel OUVRARD (16), Henri SCIARA (86).

Excusés (1) : Jean-Pierre VANOYE (79).

Démissionnaire (1) : Dominique FAURE (16 – ***Vice-Président***).

Invités (5) : Hugues EUDELIN (86), Patrick LAGONOTTE (86), Florence LUCAUD (86), Nicolas MOINET (86), Pierre WAENDENDRIES (16).

I- Mot d'accueil de Paul MORIN (Président).

En préambule, le président tient à mettre en avant tous les membres de l'AR qui se sont singularisés par un engagement particulier lors de cette année 2022. Qu'ils en soient tous remerciés.

Le président salue tous les membres du comité directeur et notamment les deux présidents d'honneur présents à la réunion, **Antoine HARDY** et **Jean-Claude DUCHET**.

Il a aussi une pensée particulière pour **Henri SCIARA** auquel tous les participants au CoDir transmettent des vœux d'amitiés et de prompt rétablissement.

Le président tient également à accueillir personnellement chaque membre du comité de la Vienne présent à cette réunion :

- **Florence LUCAUD**, professeur certifiée d'anglais.
- **Patrick LAGONOTTE**, professeur à l'IUT de Niort.
- **Hugues EUDELIN**, ancien Officier de marine (EN 72) et commandant de sous-marins, ingénieur, atomicien, breveté de l'enseignement militaire supérieur, docteur en histoire militaire, défense et sécurité de l'École pratique des hautes études (Paris). Spécialiste de la Chine maritime et des opérations sous-marines, Directeur de recherche à l'Institut Thomas More et membre correspondant de l'Académie royale de marine suédoise. Hugues est l'auteur de nombreuses publications concernant la Chine, la Russie et URSS.
- **Nicolas MOINET**, auditeur de la 225^{ème} session régionale 2022 en Nouvelle Aquitaine. Nicolas est professeur des universités, responsable du master 2 Intelligence économique à l'IAE de Poitiers et référent intelligence économique des formations spécialisées de l'IHEDN. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont un récemment publié s'agissant d'une œuvre collective avec d'autres experts de l'École de guerre économique intitulée « *Guerre économique : qui est l'Ennemi ?* » Ed. Nouveau Monde (*en ligne sur le site de l'AR 18*).

- Le Président accueille personnellement **Pierre WAENDENDRIES** du Comité de la Charente qui va intégrer le comité directeur, officiellement à compter de la prochaine assemblée générale (article 10 des statuts), mais de fait à compter de ce jour. Pierre est diplômé de l'École Boulle à Paris et de l'Institut de Contrôle et de Gestion. Il a exercé des fonctions de directeur d'usine, de directeur de site industriel et de président directeur général dans le secteur du bois. À la retraite, Pierre exerce toujours des fonctions de consultant pour des missions d'achat de bois écocertifiés pour la zone Europe et Afrique de l'Ouest.

Au plan associatif, il est président de la section Charente de l'Ordre National du Mérite, président de l'association nationale « **Mémoire et Avenir** » qui est une association mémorielle sur le thème de la captivité des officiers prisonniers de guerre pour la période 39-45. Pierre exerce aussi les fonctions de président de l'UNADIF-FNDR pour la Charente (Union Nationale des associations de déportés et internés de la résistance et famille) et de 1^{er} vice-président de la Société d'encouragement au Bien de la Charente au sein de laquelle il exerce les fonctions de président de la commission des récompenses.

Le Comité directeur souhaite la bienvenue à Pierre.

Pour favoriser les échanges et à la demande du président les membres du Comité directeur se sont présentés non sans humour pour certains.

Le président a ensuite souhaité rappeler certains événements qui ont marqué la vie de notre association :

« Depuis notre dernier comité directeur et jusqu'à ce jour, notre AR a vécu des moments très contrastés.

*- Une tragédie avec le décès suite à un accident de la route du petit fils par alliance de notre secrétaire-adjointe **Muriel OUVRARD**. L'AR a été aux côtés de Muriel cet été pour lui apporter tout son soutien. Nous renouvelons à Muriel toute notre affection.*

*- Un moment de joie intense avec le mariage de 2 auditeurs et membre du comité directeur de l'AR 18, **Aïda JAAFAR** et **Damien DJANIKIAN**. Ce n'est pas si courant et je crois savoir qu'il n'y a pas précédé au plan national. L'AR et le comité de la Vienne les ont accompagnés à cette occasion. Nous leur renouvelons nos sincères félicitations et nous leur souhaitons le meilleur.*

*Et puis une publication cet été par **Gérald SIM** du comité de la Charente-Maritime « Histoire du collègue Pierre Mendès France à La Rochelle de 1964 à nos jours ». Gérald est agrégé d'histoire et professeur référent de la classe défense de 4^{ème} du lycée Mendès France à La Rochelle. La classe défense de Gérald est parrainée par la Marine Nationale et notamment adossée au patrouilleur de haute mer « Le Jacoubet » stationné à Brest. Les élèves de la classe défense s'y sont d'ailleurs rendu cet été pour visiter le bateau. Ils en gardent un souvenir impérissable qui marquera leur vie. »*

II- Approbation du procès-verbal du comité directeur du 25 juin 2022.

Le comité directeur adopte à l'unanimité le procès-verbal du comité directeur du 25/06/2022.

III- Médaille « OR » de l'Union-IHEDN.

- Le président a rappelé l'engagement de longue date d'**Henri SCIARA** en qualité d'auditeur et de président de l'AR_18. Il souligne que le parcours d'Henri fait l'objet d'une reconnaissance unanime y compris à l'échelon de l'Union-IHEDN, dont il a été notamment membre du Conseil d'Administration pendant de longues années. Ainsi, sur l'initiative du l'ancien président de l'AR-18, **Jean-Claude DUCHET**, une demande a été effectuée auprès du président de l'Union afin qu'une distinction soit attribuée à Henri SCIARA.

- Une réponse positive a été communiquée par **Jérôme DE LABRIFFE**, Président de l'Union-IHEDN, attribuant à Henri SCIARA la médaille d'OR (numérotée 173) de l'Union-IHEDN.

Cette remise officielle est envisagée lors du prochain comité directeur qui se tiendra le 18 mars 2023 à Poitiers. La présence en visio-conférence de Jérôme DE LABRIFFE est espérée.

IV- Sujet national 2022 de l'Union-IHEDN.

Notre AR était représentée par **Catherine HERAULT, Philippe MOUNIER, Jean-Marc BRAULT de BOURNONVILLE** et **Paul MORIN** à Bordeaux le 14 octobre dernier pour assister à la restitution des travaux du sujet national 2021-2022 dont le thème était « *Les enjeux géopolitiques sur la sécurité des français : Jeu d'échec ou jeu de rôle* ».

- Cette restitution qui s'est tenue dans la salle du Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux, était organisée autour de la participation des associations régionales contributrices.

- Le général (2S) **Philippe MOUNIER** estime que la restitution des travaux a été mauvaise en l'absence d'un diaporama et d'un plan. Dit autrement, il fallait un certain talent divinatoire pour ne pas se perdre dans les interventions des associations.

- Toutefois, le Président observe que la participation de toutes les associations contributrices, via des rapporteurs avec des styles différents de communication, a certainement été un obstacle à la cohérence de la restitution, mais il s'agissait d'un choix assumé par l'Union-IHEDN.

V- Sujet national 2023 de l'Union-IHEDN.

Présentation du sujet national 2022-2023 et organisation des travaux (Philippe Mounier 15 minutes).

Le président remercie chaleureusement le Général Mounier d'avoir accepté de coordonner ces travaux.

Intervention du général (2S) **Philippe MOUNIER** :

1. Le sujet d'études 2022-2023 « *Esprit de Défense et Engagement dans la France d'aujourd'hui* » est comme d'habitude très vaste. Il est ouvert, mais présente des objectifs relativement imprécis : *présenter des recommandations et pistes d'action*.
2. Nous pouvons cependant ramener ce sujet à celui de notre GT 1 « *Enseignement de la Défense et mémoire* », en synthétisant les deux sujets et en les ramenant à l'unité.
3. Nous pouvons le cibler immédiatement sur la jeunesse scolarisée au collège (3^{ème}, 4^{ème}) et au lycée, en France. Le sujet est national, il ne saurait être étendu à l'Europe. Nous pourrions toutefois prendre des exemples ou faire des comparaisons, en Europe.
4. Nous devons lui fixer un objectif final, plus précis que celui du sujet national : Que faire (idées, moyens) pour que l'acquisition de la mémoire (avant tout nationale) chez les jeunes Français permette, de façon précoce, un aboutissement dans un engagement dans l'esprit de Défense à l'âge adulte ?
5. Le sujet pourrait être alors le suivant : « **Comment faire de l'enseignement de la mémoire une ouverture à un engagement individuel et collectif du futur adulte dans l'esprit de Défense ?** ».
6. L'objectif est donc bien l'engagement dans l'esprit de Défense par le biais de la mémoire.
7. Les étapes de la recherche pourraient être les suivantes :
 - Définir clairement ce que nous appelons la mémoire, l'engagement, l'esprit de défense.
 - Ne pas négliger les fonctions de force morale et de cohésion qui sont essentielles.
 - Définir le milieu de l'action dans la jeunesse : scolaire, associative, culturelle, professionnelle, etc.
 - Définir le milieu de l'action dans l'environnement : scolaire (*professeurs*), trinôme académique, familial, associatif (*Souvenir français, anciens combattants, scoutisme, milieu sportif, etc.*), électoral (*élus de proximité, en particulier municipalités, & conseiller Défense, etc.*), professionnels de la Défense et assimilés (*armées, gendarmerie, police, pompiers, ONF, etc.*).
 - Ainsi définir les objectifs en fonction du milieu de l'action : que peuvent faire les uns et les autres ?

8. Faire le point de ce qui se fait déjà : instruction civique, classes Défense, cadets divers, jeunes sapeurs-pompiers volontaires, préparation militaire, JAPD, SNU, SMV, participation aux cérémonies patriotiques, porte-drapeaux, etc.
9. Étudier s'il est besoin d'améliorer ce qui se fait déjà et voir comment le faire. Raisonner en incitation et attractivité.
10. Faire des propositions nouvelles du type : visites d'unités militaires, voire séjours en unités, rétablissement d'un véritable service militaire pour volontaires dans le cadre d'une DOT, etc.
11. Faire le point des obstacles à franchir : opposition politique, complexité, hostilité, rejet, wokisme, déconstruction historique etc. ainsi que des erreurs à ne pas commettre : onirisme, démagogie, éparpillement, simplisme, etc.
12. Synthétiser les points 9, 10, 11 en faisant ressortir les critères d'attractivité et d'incitation et établir des propositions précises et novatrices.

Résultats à obtenir – Règles exigées par l'Union-IHEDN

Le résultat à obtenir fait l'objet d'une communication de l'Union-IHEDN sous la forme d'un document intitulé : « **Conseils & Guide méthodologique pour les rapports d'études de l'Union-IHEDN** » édité par l'équipe du Forum des Études.

La qualité de la contribution demandée dépend non seulement de l'originalité, de la pertinence, et de la valeur ajoutée des réflexions qui y sont exposées, mais aussi du respect des contraintes de forme, structure et style mentionnées ci-dessous.

- Le document final doit comporter entre 18 et 20 pages maximum (*hors annexes*).
- Le document doit être envoyé au plus tard le lundi 15 mai 2023 à 12 heures au Délégué général de l'Union-IHEDN par voie électronique.

Mise en forme.

La contribution ou le mémoire demandé doivent comporter les éléments suivants :

- **Page de couverture.** Une page de couverture mentionnant : le numéro et le nom de l'Association Régionale, le titre de la contribution, les noms des auteurs (le rédacteur en premier auteur), la date de soumission. Voir exemple en **Annexe 4**.
- **Page sommaire.**
- **Page résumé et mots clés.**
 - Un résumé de **250 mots** doit exprimer le contenu du mémoire et en présenter les points clés.
 - Liste de **5 à 10 mots clés** décrivant le contenu du mémoire.
- **Introduction.** L'introduction doit présenter les grandes lignes du mémoire. Elle contient :
 - Une partie généraliste avec une **phrase d'accroche** et les **définitions des termes du sujet**.
 - Une seconde partie précisant l'intérêt du sujet, son périmètre et la problématique soulevée.
 - l'annonce du plan (*deux ou trois grandes parties*) présentant l'articulation de la thèse qui sera soutenue tout au long du mémoire afin de répondre à la problématique énoncée auparavant.

- Développements.

- Le plan doit refléter la réponse des auteurs à la problématique posée dans l'introduction.
 - Le plan est une stratégie de démonstration en deux ou trois parties maximum.
 - Idéalement les parties (1., puis 2.) sont numérotées ainsi que les sous-parties (1.1 / 1.2...) => (1. / 1.1 / 1.2 // 2. / 2.1 / 2.2 ...).
 - Chaque nouveau paragraphe doit s'enchaîner logiquement avec le précédent. Il part des éléments apportés par ses prédécesseurs et lui apporte une plus-value. Il doit y avoir une progression : du plus simple au plus complexe ; du déjà connu aux éléments les plus novateurs de la démonstration.
 - Les titres doivent être simples et clairs.
 - Chaque partie doit débiter par une courte introduction qui rappelle (i) l'enchaînement de la partie considérée avec la partie précédente, (ii) la problématique singulière à laquelle la partie considérée doit répondre et (iii) l'annonce du plan qui sera suivi pour répondre à cette problématique.
 - Enfin chaque partie se terminera par une courte conclusion qui synthétisera la démonstration et permettra l'enchaînement avec la partie suivante.
- **Conclusion.** La conclusion doit récapituler les principaux résultats de la recherche sans répétition et ouvrir de nouvelles perspectives. Les conclusions de vos travaux doivent prendre la forme de propositions ou de recommandations pour les décideurs.
- **Annexes.** Une annexe est un document indispensable à l'approfondissement du sujet par le lecteur auquel le texte principal du mémoire renvoie. S'il y a plusieurs annexes, elles doivent être numérotées. (*Annexe 1 : Titre de l'Annexe / Annexe 2 : Titre de l'Annexe...*).

- Bibliographie.

- Une bibliographie doit contenir les ouvrages, articles, rapports, avis, dont vous vous êtes servi.
- La norme typographique est la suivante : Pour un ouvrage : Dupont (M.), Titre du livre en italiques, lieu d'édition, éditeur, année d'édition, nombre de pages.
- Pour un article : Dupont (M.), « titre de l'article entre guillemets », titre de la revue en italiques, numéro / volume, année, page (p. 2 et s. ou pp. 2-10).
- Pour un article web ou site web : Nom, Prénom, « Titre de l'article », Titre de la publication ou nom du site, volume, numéro (si indiqués), date de publication, URL (date d'accès).

Consignes d'écriture :

- Ton et Style. Le style employé doit être clair, fluide et bref :

- Il est essentiel de choisir les termes employés (*notions, expressions et concepts adaptés au secteur professionnel visé*) avec précision.
- Le ton employé doit être neutre. Évitez les adjectifs caustiques, polémiques. Réfrénez les tentatives d'humour. Ne prenez pas pour acquis la bienveillance de votre lecteur.

« Ce qui est excessif est insignifiant » (Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord).

- Justification des arguments :

- À chaque nouvelle idée proposée, le lecteur doit savoir comment vous savez ce que vous avancez : **cet indispensable travail d'administration de la preuve est le propre de la démarche scientifique.**
- Justifiez et démontrez vos arguments.
- Évitez les arguments péremptoires, d'autorité.

- Et n'oubliez pas d'indiquer le cas échéant, quelle est votre source en la référénçant !

- Citations :

- Mettez la citation entre guillemets (sans mettre le texte en italique).
- Précisez les références en notes de bas de page.

Règles typographiques :

- Présentation :

- Le texte doit être en Times New Roman, taille 12, interligne 1.
- Le texte doit être justifié. Un paragraphe peut commencer par un alinéa (entre 0,5 et 1cm).
- Les notes de bas de page seront en Times New Roman, taille 10, simple interligne.
- Les pages doivent être numérotées. Et le n° de page doit être reporté dans le sommaire.

- Format de la page. Dans le traitement de texte, vous réglez les marges comme suit :

- Marge de gauche : 3. - Marge de droite : 2,5.
- Marge du haut : 2,5. - Marge du bas : 2,5.

Consignes générales de Philippe MOUNIER :

1. **Rédiger un ouvrage synthétique**, sans fioritures, axé sur l'essentiel. Celui-ci ne devrait pas dépasser douze à quatorze pages pour être sûr d'être lu in extenso, Il comprendrait, en sus, une présentation de moins de deux pages et si-besoin est quelques annexes utiles.
2. **Centrer l'ouvrage sur les solutions**, proposées de façon claire et précise en évoquant la problématique.
3. **Présentation générale**, en tenant compte des consignes de forme et d'écriture :
 - Format A4, relié par spirale, couverture couleur protégée, facile à manier.
 - Liste et qualité des contributeurs.
 - Table des matières.
 - Texte de présentation, moins de deux pages.
 - Introduction déterminant l'idée maîtresse du texte : une page.
 - Trois parties de trois à quatre pages chacune :
 - 1) La problématique et la réponse proposée.
 - 2) L'existant et ses améliorations.
 - 3) Les mesures nouvelles.
 - Conclusion : reprendre l'idée-maîtresse, une demi-page.
 - Annexes éventuelles.
4. **Fil conducteur du texte : « Il est essentiel d'agir ».**

VI- Réunion des présidents d'AR à l'IHEDN.

Paul MORIN relate le contenu de la réunion du 7 novembre à Paris.

- Marquée par une volonté de relance des lundis de l'IHEDN sous une nouvelle formule. « *Des diffusions hebdomadaires et protéiformes, une info lettre, des invitations à des conférences physiques ou distancielles* », la réunion était présidée par le général Durieux, directeur de l'IHEDN.

- On relève que la formule précédente, organisée autour d'une diffusion de conférence en distanciel, permettait une diffusion locale auprès d'un public extérieur à notre association et notamment des étudiants. Le volet des questions posées au conférencier via un modérateur en contact direct avec l'intervenant était également très apprécié du public et des membres de notre association. Ces observations ont été communiquées directement au général Durieux par le président de l'AR-18.

- Autre point important, la mise en place d'une diffusion mensuelle d'une VEILLE STRATEGIQUE comprenant notamment une veille institutionnelle, un ou des sujets d'actualité, une sélection d'articles scientifiques et de réflexions de « think tank », une sélection d'ouvrage etc.

- Dans le contexte de la représentation de l'AR-18, directement auprès de l'IHEDN, le président relève que notre association se distingue particulièrement par l'organisation d'un symposium sur l'Afrique organisé le 11 mars 2023 à l'École Militaire par nos camarades **Patrick SEVAISTRE** et **Jean_Marc BRAULT de BOURNONVILLE**. Le général Durieux présidera lui-même ce colloque. Il est également permis de souligner le positionnement de notre camarade **Nicolas MOINET**, directement auprès du Général Durieux et du sous-préfet Delvert, comme référent « intelligence économique » des formations spécialisées à l'IHEDN.

VII- Bilan 2022 du Service National Universel et perspectives 2023.

- La participation de l'association au Service National Universel 2022 a fait l'objet de 12 vacations par les auditeurs qui ont bien voulu accepter de participer à l'animation du jeu « décision défense » présenté par le Ministère des Armées lors de la Journée Défense et Mémoire du SNU.

- Pour 2022, le président de l'AR-18, transmet ses remerciements à **Muriel OUVRARD, Michel ARNOULT, Dominique FAURE, Roger RENARD et Marc FIARD** pour leur engagement. Notre rôle dans cette action, vise plutôt à accompagner le déroulement du jeu par des interventions ciblées et orientées sur les thématiques de défense ; L'objectif étant d'apporter une ouverture d'esprit aux jeunes participant au SNU. Certains intervenants de notre association ont aussi choisi de s'impliquer davantage dans l'animation directe du jeu. Chacun est bien évidemment libre du choix des conditions de son intervention. Le président rappelle qu'il ne souhaite aucunement que nous entrions dans une démarche d'obligation mais de participation en fonction des disponibilités de chacun.

- Il convient de noter que la participation de l'AR au SNU est très appréciée par le Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers, organisateur de cette journée. Le CSNJ nous propose, si nous le souhaitons, de renouveler la formation de deux jours, pour d'autres auditeurs de l'AR-18 qui seraient intéressés pour intervenir dans ce cadre. Cette formation initiale a été suivie en 2020 par **Muriel OUVRARD, Aïda JAAFAR, Catherine HERAULT, Michel ARNOULT, Dominique FAURE, Roger RENARD et Marc FIARD** et par le Président qui renouvelle ses remerciements à toutes celles et ceux qui se sont engagés dans le processus.

- À l'issue de la réunion du CoDir, deux candidatures spontanées pour participer au stage qualitatif permettant de participer à l'animation du jeu décision défense ont été prises compte. Remerciements à **Nicolas MOINET** pour la Vienne et **Donat BRANGER** pour les Deux-Sèvres pour ce futur engagement.

VIII- Bilan 2022 des Rallyes citoyens et perspectives 2023.

- En 2022, cinq (5) rallyes se sont déroulés en Poitou-Charentes (un par département et 2 en Charente-Maritime). Ces rallyes ont tous été exécutés dans les meilleures conditions.

- Le ministère des Armées via les DMD, tient un rôle majeur dans ces organisations puisque la majorité des rallyes se déroulent dans une enceinte militaire.
- Le Ministère de l'Éducation Nationale s'inscrivant dans une démarche incitative de participation des établissements scolaires, et de financement des rallyes.
- La participation de l'AR s'organise autour de la présentation d'un QCM, cette année sur la thématique de l'Europe. Une participation financière est également apportée indirectement par l'Union-IHEDN via la Direction de la Mémoire de la Culture et des Archives (DMCA).
- Concernant l'organisation propre des rallyes Poitou-Charentes, le président se félicite de la démarche des vice-présidents départementaux, visant à la mise en place de référents identifiés dans chaque département.
- Pour 2023, toutes les demandes de subvention sollicitées par les DMD ont été accordées par la DMCA. Le thème des QCM portera sur les OPEX.

IX- Bilan 2022 du Trinôme académique et perspectives 2023.

- Le trinôme académique placé sous l'autorité du recteur d'académie et aминé par **Catherine HERAULT** pour l'AR, a organisé cette année une réunion chaque trimestre.
- Toute activité financée par une subvention DMCA, entre dans le champ du trinôme académique.
- Chaque équipe d'organisation (*rallyes et autres*) dispose bien évidemment d'une autonomie d'organisation (latitude totale pour l'établissement des QCM pour les rallyes notamment).
- L'AR-18 et son trésorier **Christian CHAUVET**, restent vigilants sur l'utilisation des aides financières accordées et notamment leurs justifications par des factures.
- Parmi les manifestations 2022, il est permis de répertorier les rallyes citoyens exécutés dans les quatre départements qui sont animés par des équipes dédiées (**Bernard FONTAINE pour les Deux-Sèvres, Marc FIARD et Jean-Yves THOUVENOT pour la Vienne, Muriel OUVRARD, Pierre MÉNANTEAU, Dominique FAURE pour la Charente, Bernadette GRIGNON, Philippe MATHIEU, Alain BELLENGER pour la Charente-Maritime**).
- La participation de **Catherine HERAULT** à la journée de l'engagement qui s'est déroulée cette année à Niort, mérite aussi d'être soulignée, de même que l'organisation du forum cyber de Rochefort par une équipe solide (**Didier SPELLA, Alain GIORGIS adjoint au Maire, Jacques TABARY, Pierre JAGER, Thierry POULAIN REHM, Patrick ANCEL, Jean-Marc BRAULT de BOURNONVILLE**).
- Enfin il convient aussi de souligner l'organisation de la journée de formation des enseignants qui s'est déroulée en octobre dernier à Angoulême. Notre camarade **Muriel OUVRARD**, a été la cheville ouvrière de cette organisation.
- Le président relève également l'engagement de notre camarade **Stéphanie SAVARIT** du comité des Deux-Sèvres dans le suivi des activités du trinôme académique pour ce département.
- Pour 2023 une manifestation importante en point de mire : Le colloque interacadémique qui se tiendra à Poitiers les 15 et 16 novembre 2023. Une mobilisation des auditeurs de l'AR est attendue à cette occasion. Un programme est en cours d'élaboration (*conférences, visites de sites industriel militaires etc.*).

X- Journée de rencontre et de formation des correspondants défense des conseils municipaux.

- Sur l'initiative du général **Roger RENARD**, membre du comité IHEDN de la Charente-Maritime, 50 correspondants défense des conseils municipaux de la Charente-Maritime se sont retrouvés en mai 2022 à la base aérienne de Rochefort-Saint-Agnant pour une journée de rencontre-formation.
- Unanimement appréciée par l'ensemble des participants, cette expérience mérite d'être renouvelée.

XI- Le mot du Trésorier.

(Bilan financier, état des effectifs cotisants, organisation et perspectives)

Rapport Financier au 19/11/2022.

-	Compte de Résultat Brut :	+ 1 579,23 €	
-	Produits (recettes) :	9 215,00 €	
-	Charges (dépenses) :	7 635,77 €	
-	Compte de Résultat Net :	+ 809,23 €	
-	Compte de Résultat Brut :	+ 1 579,23 €	
-	Produits constatés d'avances	- 770,00 €	[2 030 € en 2021 et 2 800 € en 2022]
-	Comptes financiers :	+ 24 207,44 €	
-	Compte courant :	3 573,36 €	
-	Encours :	+ 2 600,00 €	
-	Livret d'épargne :	18 034,08 €	
-	Encours de :	+ 2 600,00 €	
-	Rallye citoyens 16 / 2023 :	+ 500,00 €	
-	Rallye citoyens 17 / 2023 :	+1 000,00 €	
-	Rallye citoyens 79 / 2023 :	+ 500,00 €	
-	Rallye citoyens 86 / 2023 :	+ 800,00 €	
-	Union-IHEDN (Médaille OR Sciara) :	- 100,00 €	
-	CoDir Poitiers (Location salle) :	- 100,00 €	

Cotisation 2023 et Annuaire Union-IHEDN 2024.

Le bulletin d'abonnement est modifié afin de connaître les informations minimum (Date de naissance, Prénom, Nom, Courriel, Téléphone, CP et Ville, Qualité [Auditeur – Session – N° ou Associé]) permettant la bonne connaissance des adhérents et permettre la réalisation d'un annuaire de l'Union-IHEDN fiable.

Adresse postale (Rue ..., CP et Ville) uniquement pour les adhérents abonnés à la revue Défense.

Les titre honorifique et distinctions, sur justificatifs, pourront être indiqués.

Le renouvellement de l'adhésion en 2023 se fera de préférence par l'intermédiaire du site des associations **HelloAsso**. Les virements bancaires seront admis par dérogation et les chèques seront exceptionnels.

- **Avantages de la procédure HelloAsso.** Édition et transmission automatique par courriel de :
 - Attestation de paiement.
 - Reçu fiscal pour don.
 - Carte d'adhérent.
- **Le modèle d'« Appel de cotisation – Année 2023 » fait l'objet de l'Annexe 1.**

Cotisations et Abonnements 2021 / 2022

Comités		Nombre de cotisants				Cotisations		Revues	
		Auditeurs		Associés					
Comité	Département	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
C-16	Charente	9	9	1	2	10	11	1	2
C-17	Charente-Maritime	22	25	7	10	29	35	6	8
C-79	Deux-Sèvres	16	13	4	2	20	15	8	5
C-86	Vienne	31	30	4	2	35	32	10	11
AR-18	Poitou-Charentes	78	77	16	16	94	93	25	26

Projet de Budget 2023 (hors allocations DMCA car neutre)
(à valider par le prochain CoDir et à adopter au cours de l'AG 2023).

Produits / Recettes	4 500 €
- Cotisations (100 adhérents x [32 € - 13 €]) =	1 900 €
- Utilisation du Livret d'épargne (activités validées en CoDir) :	2 000 €
- Dons au profit des activités (rallyes, colloque cyber, ...) :	600 €
Charges / Dépenses	4 500 €
- Déficit autorisé (activités validées en CoDir) :	2 000 €
- Dépenses autorisées (activités validées par DCMA) :	600 €
- Dépenses à l'initiative du président (par tranche) :	4 x 100 € = 400 €
- Dépenses à l'initiative des vice-présidents (par comité) :	4 x 100 € = 400 €
- Frais de déplacement réels (non imposable) :	100 €
- Frais généraux (assurances, banque, informatique...) :	300 €
- Dépenses de communication (médailles, ...) :	200 €
- Organisation des réunions (AG, CoDir, ...) :	500 €

Activités validées en CoDir : Autorisation par l'assemblée générale d'utiliser l'épargne accumulée pour des activités de comités programmées dans la limite de **2 000 €** par an.

Le projet de budget détaillé pour 2023 et le compte de résultat 2022 provisoire au 19/11/2022 font l'objet des Annexes 2 et 3.

Le comité directeur décide à l'unanimité que :

- Le **projet de Budget 2023** présenté est validé et sera proposé à la prochaine assemblée générale.
- Le président et les vice-présidents sont autorisés à engager des dépenses à leur initiative dans la limite des crédits alloués par le budget. Au-delà, la dépense est validée par le CoDir.
- Par **principe**, les frais de déplacement font l'objet d'une déclaration de frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole au visa de l'article 200 du CGI et abandonnée sous la forme de don à l'association qui bénéficie du rescrit mécénat délivre un reçu fiscal qui autorise une déduction fiscale de 66 % de la dépense engagée.
- L'**exception** est constituée par le remboursement des frais réels, après validation par le CoDir, notamment pour les membres (auditeurs – associés) non imposable à l'impôt sur le revenu et dans la limite des crédits budgétés (**100 €**).
- Le **taux du remboursement** maximum des frais de déplacement, de repas et d'hébergement, incluant le petit-déjeuner, sont fixés comme suit :
 - Déplacement (*véhicule ou transport en commun*) : indemnité kilométrique du bénévole.
 - Hébergement : **70 €** par nuitée.
 - Repas : **17,50 €**.
 - **Nota.** Les frais d'hébergement et de repas ne sont applicables, sauf exception validée par le président, que pour les missions hors de la zone Poitou-Charentes (Paris, Bordeaux, Limoges, ...).
- Le règlement de la **cotisation annuelle** se fera par le **mode unique** du **virement** et si possible par le biais de l'application **Hello Asso**. Le règlement par chèques sera exceptionnel.

XII- Vice-présidents départementaux.

Libre parole des vice-présidents

Général (2S) Michel ARNOULT (comité 17).

Michel ARNOULT fait valoir que quatre membres ont participé à la journée Défense et Mémoire du SNU dans le cadre de l'animation du jeu défense. Il sera nécessaire de prévoir la formation de personnes supplémentaires pour durer si le SNU se développe.

Il ajoute : « *Nous avons participé à 2 rallyes citoyens, l'un pour des collégiens et l'autre, en octobre, pour des lycéens. Nous nous interrogeons sur la pertinence du rallye citoyen pour des élèves de primaire comme le prévoit la dernière circulaire du trinôme académique.*

Nous sommes associés à 2 classes défense et bientôt avec une autre qui vient de se créer à Rochefort. »

Il est également fait mention de la préparation en partenariat avec la ville de Rochefort d'un nouveau forum sur la cybersécurité qui aura lieu le 9/5/2023 après-midi. Il aura pour thème :

« *La cybersécurité : Face aux risques socio-économiques, quelles sont les compétences à acquérir ; nouveaux enjeux pour notre jeunesse* ».

Enfin, le comité a constitué 2 groupes de travail :

- L'un, sur *la gouvernance de la sécurité*
- L'autre, sur l'« *Enseignement de la défense et mémoire* » en rapport avec le sujet national dont il a été question plus haut (Cf. supra: intervention Philippe MOUNIER).

Jean-Louis LOBSTEIN (comité 79).

Le comité ne souhaite pas s'engager dans l'étude du thème proposé par l'Union-IHEDN ; de manière générale, le comité estime que les sujets proposés par l'Union-IHEDN sont beaucoup trop scolaires.

Il privilégie les conférences. Deux thèmes sont évoqués :

1- Protection civile et incendies de forêts

Suite aux terribles incendies de cet été, il est envisagé d'organiser une table ronde animée par trois experts, qui pourrait se tenir, fin janvier ou en février à Chauray et serait ouverte aux membres des quatre comités de l'AR18.

Cette table ronde aurait pour objet de faire un retour sur expérience des événements de l'été.

- Le député **Jean-Marie FIEVET**, notre conférencier du 13 mai 2022, est très intéressé par le projet et, sous réserve qu'il puisse dégager ce moment dans un agenda particulièrement chargé, se propose de présenter le mécanisme de protection civile européenne.
- **Damien SALLIER**, membre du comité 79 et directeur adjoint du SDIS, est partant pour présenter les moyens mis en œuvre en Gironde, les difficultés rencontrées et sans doute proposer des mesures qui pourraient améliorer le dispositif.
- Nous avons aussi obtenu l'accord d'un représentant de l'ONF pour parler des questions de sécurité, de prévention et d'adaptation de la forêt.

2- Cybersécurité :

Nous explorons actuellement le terrain de la cybersécurité, dans la perspective d'organiser une conférence ou une visite autour d'un thème novateur (qu'il nous faut donc déterminer).

Nous approchons les partenaires potentiels pour la réalisation de notre projet : l'université de Poitiers, le pôle universitaire de Niort, la MAIF et encore le groupement de gendarmerie de Niort qui s'intéresse aussi à la cybersécurité (ou à la cyberdéfense).

Marc FIARD (comité 86).

L'objectif prioritaire est de dynamiser la vie du comité par une série d'opérations.

- Des remerciements appuyés sont adressés à **Hugues EUDELIN**, **Bernard PENISSON**, **Jean-Yves THOUVENOT** et **Nicolas MOINET** qui sont force de propositions et d'actions.
- Sur l'initiative de **Jean-Yves THOUVENOT**, le comité a visité le 21 novembre 2022 la société SAFRAN, proche de Poitiers, industriel de la défense.
- La réunion mensuelle du comité prévue le 15/12/22 à 18 h 00 au groupement de gendarmerie de la Vienne sera dédiée aux drones, dans la perspective de la visite le 10/01/22 de la BA 709 de Cognac. Un Adjudant-chef, spécialisé en matière de drone, du Bureau renseignements et relations internationales de l'état-major de la 9^{ème} BIMA interviendra sur le sujet.
- Enfin, les auditeurs et membres associés se déplaceront le 10/01/22 à Cognac pour une visite de la BA 709 conformément à un programme qui est en voie d'achèvement.
- **Claude CHANCEL**, auditeur du comité 86, agrégé d'histoire, titulaire de chaire supérieure, donnera une conférence sur le thème « **Incontournable Turquie** » dans le courant du mois de mars 2023.
- Dans l'immédiat, une reprise des Lundis de l'IHEDN n'est pas à exclure sur un mode moins régulier qu'auparavant.
- Enfin, le président et le secrétaire général rencontreront, le 5 janvier 2023, le nouveau général commandant la 9^{ème} BIMA.

Général(2S) Pierre MÉNANTEAU (comité 16).

Pierre MÉNANTEAU rappelle que le comité (*un groupe de 4 membres*) a fait le choix de travailler sur le thème « Résilience et Esprit de défense » ; le rapport est pratiquement terminé.

- À l'initiative de notre Webmaître, **Christian CHAUVET**, cette étude sera mise à la disposition de tous sur le site internet de l'AR-18.

Il est à noter que le président de l'AR a participé avec plaisir au rallye lycéens organisé le 11/10/22.

XIII- Anciens présidents de l'AR-18.

Intervention de **Antoine HARDY**, président d'honneur, qui envisage un travail de mémoire sur les anciens présidents ; un point sera fait lors du prochain Comité directeur.

XIV- Questions diverses.

Néant.

ooOoo

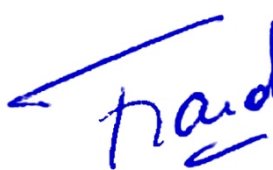
Le Président clôture la séance, après avoir constaté que l'ordre du jour était épuisé.

Le Président,



Paul MORIN

Le Secrétaire général,



Marc FIARD

ANNEXE 1



Année 2023
Appel de cotisation



Association régionale Poitou-Charentes (AR-18) des Auditeurs
de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale

Bienvenue aux nouveaux adhérents et merci à ceux qui renouvellent leur adhésion.

Le règlement de la cotisation annuelle se fera par le mode unique du virement et par le biais de l'application **HelloAsso**. © *Décision du CoDir du 06/11/2021*.

Les virements bancaires seront admis par dérogation et les chèques devront être exceptionnels.

Cet appel à cotisation vous permet de renseigner votre situation et de choisir, en plus de l'adhésion, de vous abonner à la Revue Défense (démarche facultative).

À la suite vous recevrez une clé d'activation afin de mettre à jour vos coordonnées et approuver la création de votre compte. En effet, vous seul pouvez valider les renseignements vous concernant et pour lesquels vous autorisez l'Union-IHEDN à les détenir et, pour tout ou partie, à les diffuser sur les annuaires électronique et papier, réservés uniquement aux adhérents de l'AR-18 et de l'Union-IHEDN.

--ooo0ooo--

Informations personnelles et coordonnées.

Titre honorifique et distinctions :

NOM (en majuscule) : **Prénom :** **Date de naissance :**

Membre associé : .. ☐ **Auditeur**, session n° : Année : Lieu :

Mobile : **Courriel :**

Adresse géographique : Code postal Ville.....

Complément adresse postale (N° rue, ...).....

Cotisation annuelle : 32 euros (*dont 13 euros reversés à l'Union-IHEDN*)..... **32** euros

Un reçu fiscal est envoyé automatiquement par courriel si vous utilisez **HelloAsso**. Sinon, le reçu fiscal sera disponible sur le site de l'Union-IHEDN (*chèque et virement bancaire*) en fin d'année.

Revue Défense (facultative) : un an 30 euros euros

Total à régler : euros

Case à cocher : ☐ *J'autorise l'utilisation de mes données personnelles dans le cadre des traitements effectués.*

Date :

Signature

ANNEXE 2

Projet de Budget 2023 à valider par l'assemblée générale 2023.

Produits / Recettes					Charges / Dépenses				
Nbre	Catégories	2021	2022	2023	Catégories	2021	2022	2023	
5	Allocations DPMA / CPEDEF	2 530,00 €	4 030,00 €	3 700,00 €	Restitutions DPMA / CPEDEF	1 687,42 €	400,00 €	0,00 €	
1	Rallye Charente (16)	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Rallye Charente (16)				
1	Rallye Charente-Maritime (17)	500,00 €	1 400,00 €	1 000,00 €	Rallye Charente-Maritime (17)	17,60 €			
2	Rallies Deux-Sèvres (79)	800,00 €	800,00 €	500,00 €	Rallies Deux-Sèvres (79)	1 600,00 €	400,00 €		
1	Rallye Vienne (86)	730,00 €	730,00 €	800,00 €	Rallye Vienne (86)	69,82 €			
1	Colloque Cyber-résilience		600,00 €	900,00 €					
	Rallies Poitou-Charentes 2022	2 030,00 €	-2 030,00 €		Rallies Poitou-Charentes 2023			2 800,00 €	
	Quote-part des cotisations	30,00 €	0,00 €	0,00 €	Charges à l'initiative des présidents		302,32 €	800,00 €	
	AA-IHEDN	30,00 €							
	3AED-IHEDN	0,00 €			Activités Comités validées en CoDir			2 000,00 €	
100	Cotisations (32 €)	3 008,00 €	2 976,00 €	3 200,00 €	Quote-part des cotisations (13 €)	1 222,00 €	1 209,00 €	1 300,00 €	
0	AR18/C16 : Associé	32,00 €	64,00 €						
0	AR18/C16 : Auditeur	288,00 €	288,00 €		Achat de la Revue Défense	222,00 €			
0	AR18/C17 : Associé	224,00 €	320,00 €						
0	AR18/C17 : Auditeur	704,00 €	800,00 €		Colloque et Rallies Poitou-Charentes	2 575,68 €	4 259,45 €	4 300,00 €	
0	AR18/C79 : Associé	128,00 €	64,00 €		Rallye Charente (16)	1 145,00 €	803,80 €	800,00 €	
0	AR18/C79 : Auditeur	512,00 €	416,00 €		Rallye Charente-Maritime (17)	482,40 €	1 414,13 €	1 000,00 €	
0	AR18/C86 : Associé	128,00 €	64,00 €		Rallies Deux-Sèvres (79)		400,00 €	500,00 €	
0	AR18/C86 : Auditeur	992,00 €	960,00 €		Rallye Vienne (86)	948,28 €	730,00 €	800,00 €	
					Colloque Cyber-résilience		911,52 €	1 200,00 €	
30	Abonnements (30 €)	750,00 €	780,00 €	900,00 €	Reversements Abonnements (30 €)	750,00 €	780,00 €	900,00 €	
0	AR18/C16 : Associé		30,00 €						
0	AR18/C16 : Auditeur	30,00 €	30,00 €		Frais généraux	496,05 €	346,37 €	600,00 €	
0	AR18/C17 : Associé	90,00 €	90,00 €		Déplacements (rallies, réunions, ...)	118,40 €		100,00 €	
0	AR18/C17 : Auditeur	90,00 €	150,00 €		Frais financiers (tenue de compte, carte, ...)	9,00 €	9,00 €	10,00 €	
0	AR18/C79 : Associé	60,00 €	30,00 €		Assurances	320,86 €	119,00 €	120,00 €	
0	AR18/C79 : Auditeur	180,00 €	120,00 €		Informatique	47,79 €	48,37 €	70,00 €	
0	AR18/C86 : Associé	30,00 €	0,00 €		Matériels divers et communication		170,00 €	200,00 €	
0	AR18/C86 : Auditeur	270,00 €	330,00 €		Fournitures de bureau			50,00 €	
					Impressions diverses (dossiers, rapports, ...)			50,00 €	
	Autres produits	913,00 €	659,00 €	600,00 €					
	Dons Adhérents	18,00 €	59,00 €						
	Dons Colloque et Rallies	895,00 €	600,00 €	600,00 €	Charges au profit du trinôme académique				
	Intérêts d'épargne sur livret	18,01	0,00 €	0,00 €	Organisation des réunions (AG, CoDir, ...)	661,00 €	338,63 €	500,00 €	
	Dons (abandons de frais)			1 600,00 €	Déplacements (abandon de frais)			1 600,00 €	
		9 279,01 €	9 215,00 €	10 000,00 €	Autorisation par l'assemblée générale d'utiliser l'épargne accumulée pour des activités de comités validées par le comité directeur (CoDir) dans la limite de 2 000 € par an.	7 614,15 €	7 635,77 €	12 000 €	
	Résultat Brut	1 664,86 €	1 579,23 €	-2 000,00 €					
	Produits constatés d'avance	-2 030,00 €	-770,00 €						
	Résultat Net	-365,14 €	809,23 €	-2 000,00 €					

ANNEXE 3

Compte de Résultat 2022 provisoire au 19/11/2022.

Nbre	Produits / Recettes		Charges / Dépenses	
	Catégories	Montants	Catégories	Montants
6	Allocations DMCA / CPEDEF	4 030,00 €	Restitutions DMCA / CPEDEF	400,00 €
1	Rallye Charente (16)	500,00 €	Rallye Charente (16)	
2	Rallye Charente-Maritime (17)	1 400,00 €	Rallye Charente-Maritime (17)	
2	Rallyes Deux-Sèvres (79)	800,00 €	Rallyes Deux-Sèvres (79)	400,00 €
1	Rallye Vienne (86)	730,00 €	Rallye Vienne (86)	
	Colloque Cyber-résilience	600,00 €		
	Rallyes Poitou-Charentes 2022	-2 030,00 €	Rallyes Poitou-Charentes 2023	2 800,00 €
	Quote-part des cotisations	0,00 €	Charges à l'initiative des comités	302,32 €
	AA-IHEDN			
	3AED-IHEDN		Activités Comités validées en CoDir	
93	Cotisations (32 €)	2 976,00 €	Quote-part des cotisations (13 €)	1 209,00 €
2	AR18/C16 : Associé	64,00 €		
9	AR18/C16 : Auditeur	288,00 €	Achat de la Revue Défense	
10	AR18/C17 : Associé	320,00 €		
25	AR18/C17 : Auditeur	800,00 €	Trinôme Poitou-Charentes	4 259,45 €
2	AR18/C79 : Associé	64,00 €	Rallye Charente (16)	803,80 €
13	AR18/C79 : Auditeur	416,00 €	Rallye Charente-Maritime (17)	1 414,13 €
2	AR18/C86 : Associé	64,00 €	Rallyes Deux-Sèvres (79)	400,00 €
30	AR18/C86 : Auditeur	960,00 €	Rallye Vienne (86)	730,00 €
			Colloque Cyber-résilience	911,52 €
26	Abonnements (30 €)	780,00 €	Reversements Abonnements (30 €)	780,00 €
1	AR18/C16 : Associé	30,00 €		
1	AR18/C16 : Auditeur	30,00 €	Frais généraux	346,37 €
3	AR18/C17 : Associé	90,00 €	Déplacements (rallyes, réunions, ...)	
5	AR18/C17 : Auditeur	150,00 €	Frais financiers (tenue de compte, carte,	9,00 €
1	AR18/C79 : Associé	30,00 €	Assurances	119,00 €
4	AR18/C79 : Auditeur	120,00 €	Informatique Internet	48,37 €
0	AR18/C86 : Associé	0,00 €	Matériels divers et communication	170,00 €
11	AR18/C86 : Auditeur	330,00 €	Fournitures de bureau	
			Impressions diverses (dossiers, rapports,	
	Autres produits	659,00 €		
	Dons Adhérents	59,00 €		
	Dons Rallyes + Colloque	600,00 €		
	Intérêts d'épargne sur livret	0,00 €	Organisation des réunions (AG, CoDir,	338,63 €
	Dons (abandons de frais)		Déplacements (abandon de frais)	
		9 215,00 €		7 635,77 €

Résultat de l'exercice		Résultats au	31/12/2021	19/11/2022
Produits / Recettes	9 215,00 €	Compte courant	4 594,13 €	3 573,36 €
Charges / Dépenses	-7 635,77 €	Encours		2 600,00 €
Résultat brut 2022	1 579,23 €			
Produits constatés d'avance	-770,00 €	Livret d'épargne	18 034,08 €	18 034,08 €
Résultat net 2022	809,23 €	Totaux	22 628,21 €	24 207,44 €

Actif		Passif	
Catégories	Montants	Catégories	Montants
Compte courant	6 173,36 €	Fonds associatifs	23 398,21 €
Livret d'épargne	18 034,08 €	Résultat net de l'exercice 2022	809,23 €
Numéraire	0,00 €		
	24 207,44 €		24 207,44 €

ANNEXE 4

Proposition de couverture par l'Union-IHEDN.



ARXX : Association Régionale XXX-XXX

Titre de la contribution

Comité de rédaction de l'ARXX :
XXX XXX, XXX XXX...

Soumis le : XX mai 2023

Contribution pour le Forum des Etudes de l'UNION – IHEDN 2023

« Esprit de Défense & Engagement dans la France d'aujourd'hui »

Paris, 17 novembre 2023.